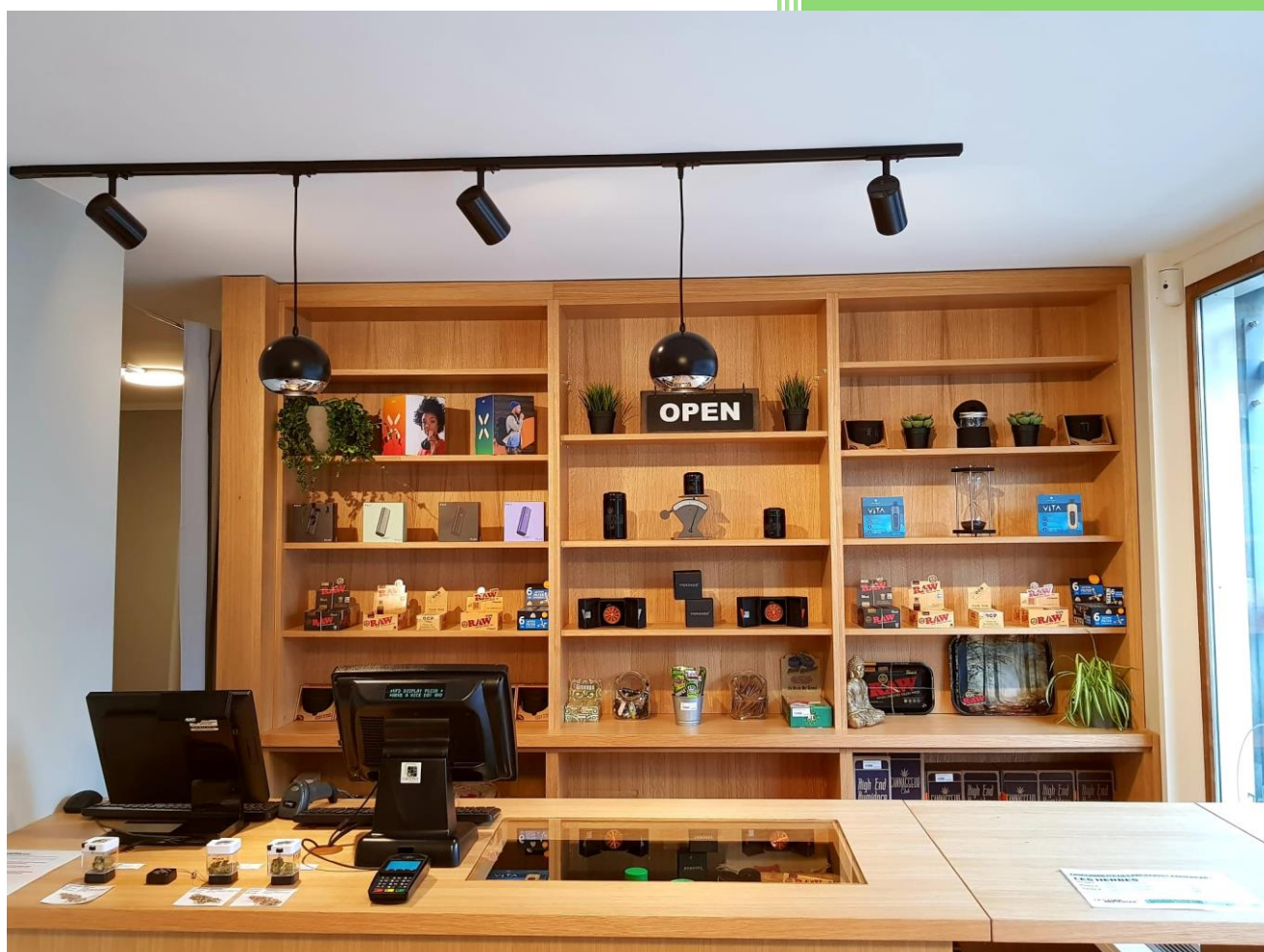


Chan GE

Essai pilote de vente
réglementée de cannabis

RAPPORT D'ACTIVITES 2023



**LA CANNA —
BINOTHEQUE**

LA CANNABINOTHEQUE, ENFIN !

Quand l'aventure a-t-elle vraiment commencé ? En Suisse, on pourrait choisir l'an 1992 et le lancement d'une initiative dite « pour une politique raisonnable en matière de drogues (Droleg) ». Pour Genève, c'est le rapport d'un groupe de députés et de députées de tous les partis qui ouvre le débat en 2016. Mais ce n'est qu'en 2020 qu'une modification de la loi fédérale sur les stupéfiants dispose que des essais pilotes de réglementation du marché du cannabis à des fins de consommation récréative pourront, s'ils respectent les conditions posées, recevoir une autorisation de l'Office fédéral de la santé public. Après sept ans de travaux préparatoires, Genève peut enfin entreprendre la réalisation concrète de son projet.

Ainsi, le 11 décembre 2023, la Cannabinothèque a ouvert ses portes à une clientèle soigneusement sélectionnée. L'endurance de dizaines et de dizaines de personnes aura permis d'en arriver là.

Comme présidente de l'Association ChanGE, il m'importe de remercier les personnes et les institutions qui ont contribué, tout au long des années 2022 et 2023 à résoudre l'un après l'autre les problèmes posés par une telle entreprise ou à soutenir l'essai pilote et la Cannabinothèque par leurs subsides ou leurs conseils :

- Les autorités de la République et Canton de Genève et de la Ville de Vernier ; dès l'origine, le Conseil d'Etat et le Conseil administratif ont soutenu la démarche, puis s'y sont associés en se faisant représenter au sein de l'Association ChanGE et, en ce qui concerne Vernier, en offrant des services de la part de ses services sociaux et de la police municipale ;
- Les chercheurs et les chercheuses de l'Institut de recherches sociologiques de l'Université de Genève et du Service d'addictologie des Hôpitaux universitaires de Genève ; après avoir formulé les protocoles d'évaluation d'un premier projet, l'avoir modifié et adapté aux exigences de la Confédération, ils ont sélectionné un premier groupe de participantes et participants, débuté les enquêtes et commencent à préparer les entretiens individuels et de groupe ;
- Les professionnels qui ont réalisé le démarrage et la bonne marche de la Cannabinothèque :
 - son fournisseur, soit l'entreprise responsable de la production, de la transformation, du conditionnement et de la livraison des produits ;
 - la société Kahna Queen qui assure le mandat d'exploitation de la Cannabinothèque et ses vendeurs et sa vendeuse ;
 - la coordinatrice engagée par l'Association ChanGE, responsable en outre du développement du programme de prévention.
- La police du Canton et de la République de Genève, dont les conseils ont été très utiles et qui nous a assuré de sa disponibilité à des échanges réguliers d'expériences ;
- Celles et ceux qui ont d'emblée soutenu l'essai pilote, soit la Loterie romande, le Fonds destiné à la lutte contre la drogue et à la prévention de la toxicomanie du Canton de Genève et un troisième bailleur de fonds, sans oublier les cotisations versées par les membres de l'Association ChanGE ;
- Les membres de l'Association ChanGE et celles et ceux de son comité ;

- Et finalement les participantes et participants à l'essai pilote :

Loin d'être de simples clients de la Cannabinothèque, ce sont les partenaires principaux d'un projet visant entre autres à déterminer les avantages et les risques d'une réglementation du cannabis et du modèle que celle-ci pourrait adopter. En acceptant d'être suivis tout au long des trois années à venir, de se prêter à des entretiens individuels ou en groupe, à remplir des questionnaires et à se faire représenter dans l'Association et son comité, leur contribution est essentielle.

Nous terminons l'année 2023 avec l'achèvement de tous les travaux préparatoires, à la fois sur le plan opérationnel et celui de la recherche scientifique. D'autres défis, certainement, jalonnent l'essai pilote et nous sommes bien préparés à les surmonter.

Ruth Dreifuss

Présidente de l'Association ChanGE

TABLE DES MATIERES

	Mot de la Présidente	1
1.	Obtention de l'autorisation fédérale et phase préparatoire à l'ouverture du point de vente	4
2.	Etude scientifique	7
3.	Concept de mise en œuvre pour l'ouverture du point de vente	9
4.	Vente de cannabis et travail de prévention, de protection de la jeunesse et protection de la santé	10
5.	C'est historique, ouverture de la Cannabinothèque	12
6.	Perspectives de travail pour 2024	14
7.	On en parle dans les médias	15
8.	Références et liens utiles	17
9.	Contacts	18
10.	Présentation des membres institutionnels et individuels de l'association ChanGE	19
11.	Remerciements	20
12.	Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'attention du Comité de l'Association ChanGE	22
13.	Bilan au 31 décembre 2023	23-24
14.	Compte de résultat 2023	25-26-27

1. OBTENTION DE L'AUTORISATION FEDERALE ET PHASE PREPARATOIRE A L'OUVERTURE DU POINT DE VENTE

En préambule de la présentation des activités menées en 2023, nous souhaitons rappeler le contexte dans lequel les essais pilotes suisses évoluent, celui du double processus : le processus parlementaire et le processus des essais pilotes. Un processus parlementaire où une sous-commission, créée en avril 2022, élabore actuellement, à l'intention de la CSSS-N (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national), un projet d'acte visant à mettre en œuvre l'initiative parlementaire « Réguler le marché du cannabis pour mieux protéger la jeunesse et les consommateurs » déposée par le conseiller national Heinz Sigenthaler, et un processus où les essais pilotes doivent avoir suffisamment de temps pour mener leur expérimentation. L'objectif principal des essais pilotes est celui d'accroître les connaissances d'un accès réglementé et d'avoir des bases scientifiques pour d'éventuelles décisions en matière de réglementation du cannabis en Suisse.

Il y a actuellement six autorisations délivrées pour les essais pilotes suivants :

1. Cann-L : Projet pilote de vente de cannabis sans but lucratif à Lausanne ;
2. Liestal et Allschwil : vente structurée et contrôlée de cannabis (Bâle-campagne) ;
3. SCRIPT : Recherche sur la vente de cannabis en pharmacie à Berne, Bienne et Lucerne ;
4. WeedCare : Étude sur la vente réglementée de cannabis dans les pharmacies du canton de Bâle-Ville
5. ZüriCan : Étude sur la vente réglementée de cannabis dans la ville de Zurich ;
6. La Cannabinothèque, essai pilote de vente réglementée dans le canton de Genève.

A début 2023, il s'agissait donc pour l'Association ChanGE d'obtenir dans des délais les plus courts possibles l'autorisation délivrée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), le sésame indispensable pour tout faire démarrer ! Précisons que notre association devait obtenir une autorisation fédérale pour la globalité de l'essai pilote (y compris l'étude scientifique) et que les producteurs ainsi que la société qui fournit les produits cannabiques devaient obtenir leur propre autorisation fédérale. Il est à noter que le processus de production et de conditionnement du cannabis est soumis à un cadrage strict et exigeant de la part de l'OFSP, comprenant de nombreux contrôles et analyses qui doivent être faits avant que les produits ne puissent être livrés au point de vente.

Ces différentes autorisations obtenues à début mai, le plan de déploiement a démarré sur les chapeaux de roue. Initialement envisagée à début juillet, l'ouverture du point a finalement eu lieu à mi-décembre. L'ouverture de celui-ci a donc été précédée d'une phase préparatoire intensive qui a duré six mois, durant laquelle il y a eu la préparation du site de production et le démarrage de la première production de cannabis, la mise en place du processus d'inclusion des participantes et participants à l'étude scientifique et la préparation du point de vente implanté dans le quartier de la Châtelaine.

Les tâches se présentent ainsi, en distinguant les deux semestres de l'année :

1^{er} semestre 2023

- Finalisation de la demande d'autorisation avec différents compléments à fournir à l'OFSP, spécifiquement pour les mesures de prévention, de protection de la jeunesse et de la santé et pour le protocole de recherche de l'étude scientifique ;
- Etroite collaboration avec la société mandatée pour la production et la fourniture des produits cannabiques (notamment suivi de la préparation des sites de production et mesures de sécurité, calculs des coûts et premières prévisions des quantités de cannabis souhaitées) ;
- Dépôt d'une demande de soutien financier auprès de la Loterie romande pour la rénovation des locaux abritant le point de vente (soutien octroyé à début avril) ;
- Poursuite des recherches pour des locaux plus grands pour le point de vente et locaux pour l'administration et les réunions associatives ;

2^{ème} semestre 2023

- Démarrage à début juillet de la première production de cannabis et deuxième production en fin d'été, issues de l'agriculture biologique et soumises aux conditions météorologiques qui n'ont pas été très favorables durant l'automne 2023 ;
- Choix final des locaux pour le point de vente et mise en place du chantier de rénovation pour une transformation et une adaptation permettant l'exploitation d'un point de vente, avec dépôt d'une autorisation de construire, nouvelle évaluation des coûts, appels d'offre, choix final des entreprises et engagement d'un architecte pour le suivi du chantier ;
- Travaux préparatoires à l'ouverture du point de vente (commande de l'ameublement et agencement, mise en place de l'ensemble des systèmes informatiques, financiers et sécuritaires et système d'identification des participants et traçabilité des produits (CannaVIGIA), élaboration des protocoles internes et autres documents de fonctionnement) ;
- Mise en place du processus opérationnel pour le démarrage à début octobre de l'inclusion des participantes et participants à l'étude scientifique ;
- Élaboration du contenu des sessions de formation destinées à l'équipe de vente, en étroite collaboration avec Christian Wilhelm de la FEGPAC ;
- Sessions de formation données au personnel de vente (17 et 20 octobre 2023) ;
- Démarrage et suivi du chantier de rénovation des locaux (octobre-novembre).

Recherche de locaux

Pour le point de vente, une possibilité de locaux était existante par des contacts pris par la Ville de Vernier, avant la création même de l'Association ChanGE. En imaginant néanmoins une surface un peu plus grande, nous avons durant le printemps 2023 cherché d'autres locaux. Comme pour les locaux associatifs (bureau administratif, d'entretien individuel et pour les diverses réunions) n'abritant pas la vente elle-même, il est intéressant de souligner qu'une activité de vente réglementée de cannabis, même solidement encadrée et largement soutenue par des autorités cantonales et communales, fait peur. La consommation de cannabis est amalgamée à des consommations d'autres produits, représentée aussi par des profils de personnes qui pourraient causer des désagréments dans un quartier. Nos différentes recherches ont donc toutes abouties à des réponses négatives.

Une conférence de presse et une première soirée d'information destinée aux habitants du quartier de la Châtelaine

La deuxième conférence de presse donnée par l'Association ChanGE a eu lieu au mois de septembre, nous permettant de lancer l'appel aux participants et participantes à l'essai pilote, processus d'inclusion qui a démarré le 9 octobre 2023.

La première soirée d'information et de présentation de l'essai pilote destinée aux habitants du quartier de la Châtelaine a eu lieu durant le mois d'octobre.

Une vingtaine de personnes ont répondu présentes avec globalement une satisfaction de savoir ce nouveau projet solidement soutenu et encadré par les autorités communales de la Ville de Vernier et par le Canton de Genève.

Les quelques inquiétudes émises ont porté sur le choix de l'emplacement du point de vente d'une part, et sur les craintes que celui-ci puisse amener dans le quartier un trafic de stupéfiants d'autre part.

Un travail de réseau et de partenariat permanent

Soulignons que l'Association ChanGE et l'équipe de l'étude participent à plusieurs groupes nationaux qui regroupent les essais pilotes. Des séances en visioconférence sont organisées par l'Office fédéral de la santé publique plusieurs fois par année.

Enfin, et pas des moindres, une collaboration étroite et permanente a lieu avec les responsables de l'essai pilote lausannois CANN-L, constitué d'Addiction Suisse et de la Ville de Lausanne ainsi qu'avec l'équipe de vente. Les deux essais pilotes ont en effet en commun les producteurs et la société qui fournit les produits cannabiques.

L'essai pilote lausannois a également ouvert son point de vente le 11 décembre 2023.

2. ETUDE SCIENTIFIQUE

La Cannabinothèque offre un lieu de vente et de contact.

Rappelons que son fonctionnement est accompagné d'une étude menée conjointement par l'Institut de recherches sociologiques du Département de sociologie de l'Université de Genève et le Service d'addictologie des Hôpitaux Universitaires de Genève. Il s'agit d'une étude unicentrique ouverte, s'articulant autour d'un lieu d'accès régulé, sécurisé et responsabilisant la consommation du cannabis, fonctionnant sur un modèle associatif, dénommé la Cannabinothèque : lieu d'accès et de contact, desservant un programme de consommation contrôlée. Cette étude est observationnelle, impliquant des êtres humains, cadrée par l'ordonnance relative à la recherche sur l'être humain à l'exception des essais cliniques (ORH).

La durée de l'étude de la Cannabinothèque est de trois ans. Etant donné qu'elle implique des êtres humains, elle a été soumise à la Commission cantonale d'éthique de la recherche du canton de Genève et a reçu son aval. L'essai pilote genevois étudie plus particulièrement dans quelles mesures un programme d'accès réglementé au cannabis améliore les connaissances de la substance ainsi que ses enjeux et permet de réduire les risques sanitaires et sociaux habituellement associés à la consommation de stupéfiants. Il s'attache aussi à évaluer l'impact sur le voisinage de la Cannabinothèque.

Les différentes étapes

L'étude prévoit, dès la première année, des analyses statistiques et des analyses en profondeur par des approches compréhensives. Les personnes consommatrices seront invitées à remplir régulièrement des questionnaires pour nous informer sur l'effet de l'accès légal au cannabis sur le mode de consommation et la santé. Nous contacterons aussi un groupe choisi de personnes consommatrices pour les suivre dans leur quotidien et analyser la manière d'utilisation du cannabis acheté à la Cannabinothèque, récolter leurs pensées sur cette nouvelle réalité ou encore discuter des préférences d'organisation de l'accès. Aussi, dès le début, il y aura une analyse contextuelle sur l'histoire du marché du cannabis à Vernier, les effets sur le voisinage de l'ouverture de la Cannabinothèque et sur la vente illégale.

La deuxième année sera en particulier dédiée à l'analyse de la forme organisationnelle de la Cannabinothèque avec des observations et des entretiens au lieu de vente.

Au centre de cette étude est l'analyse du modèle du point de vue de son efficacité, son acceptation par les personnes consommatrices, sa viabilité en terme financière, sa capacité de créer un lien entre production, produit et les personnes consommatrices pour ne citer que quelques thèmes.

Dès la deuxième année, seront aussi analysés des aspects divers liés à cette régulation de l'accès, en particulier sur les personnes mineures (exclues de l'essai pilote), l'acceptation dans le quartier du magasin, la coopération entre les différents acteurs tels que la police, les travailleurs sociaux, ceux travaillant dans la prévention ou encore dans les écoles.

Dès juin 2024, la recherche donnera lieu à une information régulière au comité de l'Association ChanGE mais aussi au public en général.

En résumé, les volets peuvent être décrits ainsi :

A. Une enquête sur le terrain, observations et entretiens avec des consommatrices et consommateurs et des habitants du quartier.

Cette enquête comporte les volets suivants :

- a. Une reconstruction du marché de la drogue à Vernier (1960-2020) ;
- b. Une analyse des effets du point sur la vente de drogue à Vernier. Un aspect d'approfondissement est la situation des dealers et ce qu'ils et elles pensent ;
- c. Une analyse des effets du point de vente sur les personnes mineures qui consomment du cannabis ;
- d. Des observations dans le quartier, autour du point de vente, pas d'impact sur le fonctionnement ;
- e. Des sondages réguliers ;
- f. Des entretiens avec des consommatrices et des consommateurs de la Cannabinothèque, avec le souhait d'un groupe de 20 à 30 personnes.

B. Analyse du modèle d'organisation de la Cannabinothèque, avec différents volets :

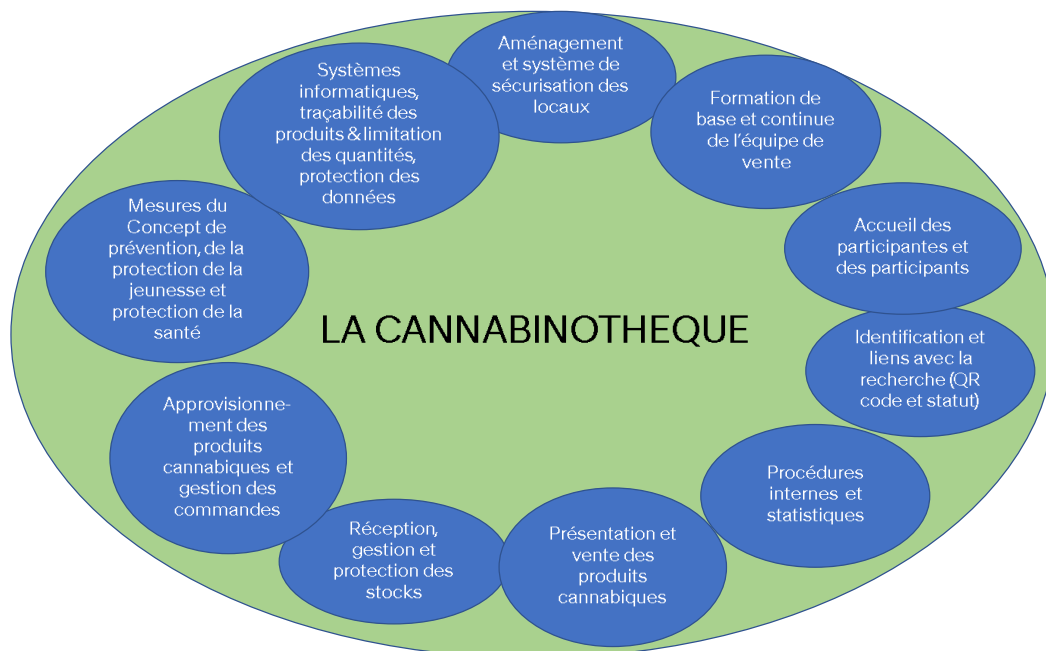
- a. Modèle économique ;
- b. Système décisionnel ;
- c. Satisfaction des collaboratrices et collaborateurs ;
- d. Satisfaction des participantes et des participants.

Les données des participantes et participants à l'étude sont anonymisées.

Enfin, soulignons que l'association ChanGE s'est coordonnée avec l'équipe de recherche pour l'inclusion dans l'étude des participantes et participants mais que l'étude bénéficie d'une complète indépendance scientifique vis-à-vis de l'Association ChanGE.

3. CONCEPT DE MISE EN ŒUVRE POUR L'OUVERTURE DU POINT DE VENTE

Parallèlement à la rénovation des locaux qui a été menée dans de courts délais, le travail préparatoire a été conduit durant tout l'automne 2023, en suivant le concept de mise en œuvre tel qu'il a été présenté dans notre demande d'autorisation fédérale :



Dans ce concept de mise en œuvre, les questions de sécurité à destination des participantes et des participants et protection de la sécurité et de l'ordre publics sont essentiels à prendre en compte :

Ainsi, l'Association ChanGE porte une attention particulière à ce dispositif de sécurité, en respectant l'article 18 de l'OEPStup traitant ces questions de sécurité d'une part, et avec une volonté d'un travail de concertation et de collaboration sur des enjeux qui pourraient être délicats d'autre part. Les premiers contacts ont été établis durant l'automne 2022 avec les autorités policières du canton de Genève, le colonel Monica Bonfanti, commandante de la police cantonale de Genève a confirmé son intérêt à l'essai pilote et à collaborer sur les questions de sécurité et d'ordre public. Dans ce sens, elle a désigné une personne de contact en la personne du Lieutenant-colonel Luc Broch, chef des opérations de la police cantonale genevoise. Avec d'autres représentants de la police ainsi que le chef de la police municipale de la Ville de Vernier, ce groupe s'est réuni plusieurs fois en amont de l'ouverture et va poursuivre ces échanges durant toute la durée de l'essai pilote.

Des contacts ont également été établis avec le Ministère public.

4. VENTE DE CANNABIS ET TRAVAIL DE PREVENTION, DE PROTECTION DE LA JEUNESSE ET PROTECTION DE LA SANTE

La vente de cannabis et le travail de prévention et de protection de la santé sont indissociables et représentent les deux « offres » de la Cannabinothèque. En effet, notre point de vente n'est pas qu'une « simple » vente de cannabis. Il doit proposer une réflexion et des espaces de discussion relatifs à la consommation de cannabis, apporter une attention particulière à des situations de consommation qui pourraient devenir problématiques et garantir une surveillance de l'état de santé des personnes consommatrices.

Aux fins de protection de la santé et de la jeunesse, la mise en œuvre de notre essai pilote a dû inclure un concept de prévention, de protection de la jeunesse et de protection de la santé, régi par un cadre de référence pour les essais pilotes cannabis. Celui présenté dans notre demande d'autorisation fédérale comporte les cinq prestations principales suivantes :

- Protection des mineurs à la Cannabinothèque et dans la vie des participants ayant une fonction éducative/parentale ;
- Actions de sensibilisation, de prévention et de formation liées à la consommation du cannabis et autres produits associés ;
- Travail d'intervention précoce qui s'inscrit dans un travail de prévention ;
- Offres de soutien et d'accompagnement ;
- Travail de réduction des risques liés à la consommation de cannabis et autres produits associés.

Avec l'Association ChanGE, l'institution principale qui est co-responsable de ce plan et qui mènera un certain nombre de ces mesures est la Fédération pour la prévention alcool/cannabis (FEGPAC) de la faïtière Carrefour addictionS.

Précisons que la FEGPAC a un mandat pour le public 0-25 ans de travailler sur des mesures de prévention, de réduction des risques et d'orientation. La faïtière Carrefour addictionS a, quant à elle, un mandat pour une sensibilisation d'un public plus large.

Afin de mener ces mesures auprès des participantes et participants à l'essai pilote, l'équipe de vente a suivi deux premières journées de formation, avant l'ouverture du point de vente. Cette formation a permis d'aborder six sujets principaux :

- Accueil d'une personne consommatrice mineure ;
- Sensibilisation des participantes et participants à l'étude ayant une fonction parentale ;
- Gestion des consommations ;
- Intervention précoce ;
- Réduction des risques liés à l'usage de drogues ;
- Mise en place de mesures de sensibilisation et d'information liées à la consommation de produits cannabiques.

Nous avons ajouté une session consacrée aux techniques d'entretien qui s'est révélée pertinente et très utile. Cette session a été proposée par une intervenante externe, Mme Aline Rigaux Beau, formatrice ACS, superviseuse individuelle & d'équipe et formatrice en accompagnement psychosocial. Ces deux journées de formation ont été riches de réflexions et de partages d'expériences. Elles ont été très appréciées par l'ensemble du personnel de vente qui a pu acquérir des connaissances et des outils complémentaires à leurs compétences dans la vente et dans l'accueil de la clientèle. Une formation continue est prévue durant toute la durée de l'essai pilote afin d'ajuster et d'adapter l'accueil des participants et des participantes, toujours en adéquation avec les mesures de prévention, de protection de la jeunesse et de protection de la santé exigées par l'OFSP.

Enfin, précisons que les actions liées à ces mesures de prévention et de protection de la santé sont en grande partie couvertes par le Fonds destiné à la lutte contre la drogue et à la prévention de la toxicomanie (DSM) qui octroie une aide annuelle sur présentation d'une demande.

Une permanence socio infirmière

Afin de compléter ce travail autour de la prévention et de la protection de la santé, notre essai pilote a mis en place une permanence socio infirmière qui poursuit les objectifs principaux suivants :

- Répondre à toute question/besoin en lien avec la consommation de cannabis (et autres produits éventuellement associés) ;
- Évaluer une situation de consommation qui peut devenir problématique pour une personne participante ;
- Relayer, voire accompagner une personne consommatrice vers le réseau de soins et de traitement ou toute autre institution utile (suivant le besoin et la demande) ;
- Soutenir le personnel de vente dans des situations particulières de consommation.

Le cadre de cette permanence socio infirmière a été défini de la manière suivante : gratuit et anonyme, sans ouverture de dossier, pas de prise en charge individuelle et à moyen/long terme. Elle s'adresse en premier lieu à tous les participantes et les participants à l'essai pilote mais aussi à « tout venant » qui poussera la porte du point de vente.

C'est Nathalie Deslauriers, infirmière au Service d'addictologie, qui nous a rejoint, à raison de quatre heures hebdomadaires.

5. C'EST HISTORIQUE,

La Cannabinothèque a ouvert ses portes le 11 décembre 2023 !

La Cannabinothèque s'est insérée dans le paysage urbain, facilement accessible par les transports publics, tout en restant discrète dans le quartier de la Châtelaine



Vincent Ferrazzini et Cédric Jacquemoud, les deux co-associés de Kahna Queen, la société engagée pour l'exploitation du point de vente

Avec l'équipe de vente constituée de Senaït Fournier Rizzo, Alexandre Medioni et Luca Chirichiello, le manager suppléant



En paquet de 3g, les herbes de cannabis sont proposées en quatre teneurs en THC différents, soit :

- 1) 15-20 %
- 2) 10-15 %
- 3) 5-10%
- 4) > 5 %

La résine a été proposée depuis janvier 2024. Viendront en avril l'huile et du e-liquide en 2^{ème} partie d'année

Une présentation des produits, le visuel et la senteur sont des éléments importants pour les personnes qui consomment du cannabis.

On parle goûts, terpènes, agriculture biologique, qualité, plantes et modes de consommation alternatifs à la fumée.



Cadre de la vente de cannabis

10g en teneur THC pure par mois et participant.e / 10 g de cannabis par achat

Un système informatique, CannaVIGIA, proposé par l'Office fédéral de la santé publique, permet la traçabilité du produit, l'identification de la personne admise dans l'étude ainsi que le suivi des quantités vendues pour chaque participante et participant



Une communication permanente avec les participantes et les participants à l'essai pilote, oralement mais aussi par un écran TV, notamment pour les premiers messages liés à l'ouverture du point de vente. Pour exemple, le rappel des règles d'utilisation de la Cannabinothèque et la nécessité de respecter le voisinage et le quartier où est implanté le point de vente.

Flyers d'information et de sensibilisation aux risques liés à la consommation de cannabis et autres produits sont également disponibles.



Au stade de l'écriture de ce présent rapport d'activités, il est encore prématuré de tirer un premier bilan mais nous pouvons souligner que l'ouverture de notre point de vente s'est déroulée dans un climat serein, sans aucun désagrément pour le voisinage.

Les relations entre l'équipe de vente et les participantes et participants se construisent mais les premiers contacts sont chaleureux, respectueux, enthousiasmants.

Près de 400 personnes sont venues durant les onze jours d'ouverture du mois de décembre et se disent très satisfaites de pouvoir participer à cet essai pilote. Les raisons premières sont de pouvoir quitter les marchés illégaux et de bénéficier d'un cannabis, contrôlé, avec un taux de THC connu et de très bonne qualité.

6. PERSPECTIVES DE TRAVAIL POUR 2024

FAIRE VIVRE LA CANNABINOTHEQUE !

L'année 2024 va permettre une première année complète de fonctionnement de notre essai pilote, tant pour le point de vente que pour l'étude scientifique.

Au point de vente, le travail de prévention, de protection de la jeunesse et de protection de la santé va se développer et se construire de manière durable pour toute la durée de l'essai pilote, en proposant notamment des campagnes ciblées et des événements thématiques avec des conférences, et en partenariat direct avec les participantes et participants à notre essai pilote.

L'Association ChanGE va aussi développer et proposer des formations de sensibilisation, d'information et de formation destinées aux participantes et participants, sur une base de volontariat, mais aussi à tout professionnel non spécialisé dans le domaine des addictions et/ou aux partenaires de l'essai pilote (partenaires communaux, police municipale, habitants de quartier, services sociaux et de santé, enseignants, médecins et tout autre personne concernée).

Elle va poursuivre son travail de présentation et d'explication autour des enjeux liés à ces essais pilotes suisses, en invitant notamment divers publics au point de vente (politiques, élus, député, etc). Dans ce sens, l'association ChanGE participe également à la plateforme « cannabis » du Groupement romand d'étude des addictions (GREA) qui vient d'être créée et qui souhaite notamment être proactive dans le débat parlementaire.

L'Association ChanGE va aussi s'atteler à la création d'une communauté de participantes et participants, la « Cannabis Community ». Cette nouvelle instance va permettre de mener un travail étroit avec les consommatrices et consommateurs de cannabis. Un lien direct et un dialogue permanent facilitent la prise en compte de leurs expertises et le partage de leurs expériences. L'Association ChanGE souhaite tenir compte de la réalité, des besoins et des évolutions de consommation des personnes participant à l'étude. L'intégration de personnes consommatrices contribuera également à rendre efficaces les mesures de prévention, de protection de la jeunesse et protection de la santé exigées pour cet essai pilote.

Précisons qu'au sein de l'Association ChanGE, deux places sont prévues pour des personnes consommatrices l'une au sein du Comité et l'autre en tant que membre individuel.

Les contours et les objectifs précis de la « Cannabis Community » vont s'affiner avec les personnes concernées durant cette nouvelle année.

7. ON EN PARLE DANS LES MEDIAS !

Article dans Le Temps (28.09.2023)

Une Cannabinothèque sera ouverte en décembre à Genève

L'essai-pilote de vente régulée de cannabis entre dans une phase concrète dans le canton de Genève. La Cannabinothèque sera ouverte dans trois mois à Vernier

La Cannabinothèque qui sera ouverte en décembre dans le canton de Genève, à Vernier, permettra d'approvisionner en cannabis récréatif, de manière supervisée, un millier de volontaires – les personnes intéressées peuvent s'inscrire sur le site www.changegeneve.ch. L'appel à participation sera lancé ce dimanche, uniquement en ligne, pointe Martine Baudin, coordinatrice de ChanGE, l'association responsable opérationnelle de l'essai.

Les critères suivants sont exigés : avoir 18 ans révolus, consommer déjà régulièrement du cannabis, s'engager à participer à des entretiens individuels et/ou collectifs avec les chercheurs et remplir périodiquement des questionnaires. D'une durée de trois ans, « l'essai-pilote sera aussi contrôlé que nécessaire, aussi participatif et inclusif que possible », souligne pour sa part l'ancienne présidente de la Confédération Ruth Dreifuss, présidente de ChanGE. Le nombre de consommateurs, pas forcément régulier, est estimé à 10 000 dans le canton. Fortement impliquée dans le projet depuis le début, la Ville de Vernier, qui connaît les problématiques urbaines liées au deal de cannabis, accueillera le point de vente. Les services communaux apporteront leur soutien à son bon fonctionnement. Des contacts réguliers ont déjà été mis en place avec la police cantonale. Ils se poursuivront pendant toute la durée de l'essai.

« La Cannabinothèque sera située dans le quartier de Châtelaine », détaille Martin Staub, conseiller administratif de la commune de 35 000 habitants. Facilement accessible, bien connecté à Genève en transports publics, « ce ne sera pas un lieu lugubre », assure-t-il. « Le tout sécuritaire est un échec à long terme. Il faut apporter une autre réponse, pragmatique », estime-t-il. Et de préciser qu'il s'agira également d'emmener les habitants dans ce projet pour qu'il réussisse.

Pour Carole-Anne Kast, conseillère d'Etat en charge du Département des institutions et du numérique (ou DIN), le rôle de la police sera d'accompagner « cette bulle de légalité » pour qu'elle puisse être bien vécue et bien circonscrite. Les forces de l'ordre feront part de leur expérience à l'association. La Cannabinothèque ne se limitera pas à des activités de vente : elle aura aussi une mission d'information du public et de prévention des risques. Des mesures de protection de la jeunesse et de la santé seront développées.

Le projet permettra d'accéder de près aux consommateurs, avec un regard indépendant, a relevé pour sa part Pierre Maudet, chef du Département de la santé et des mobilités. L'évaluation scientifique de l'essai-pilote est menée conjointement par les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et l'Université de Genève (UNIGE), rappelle-t-il.

Le questionnaire obligatoire donnera des informations sur la manière de consommer, sur les changements éventuels d'habitude, sur la fréquentation, les sensations de bien-être, explique le professeur de sociologie à l'UNIGE Sandro Cattacin, coresponsable de l'étude.

Il s'agira également d'observer le terrain, les transformations ou non du voisinage, les effets sur la micro-criminalité, l'évolution des lieux sociaux.

L'essentiel du financement de cet essai est assuré par la vente des produits ainsi que des subsides de deux fondations. Le Fonds destiné à la lutte contre la drogue et à la prévention de la toxicomanie contribue à hauteur de 60 000 francs par année. Les produits sont fournis par une entreprise genevoise, selon les critères extrêmement stricts de l'OFSP, relève Ruth Dreifuss. La Ville de Lausanne est également cliente, indique-t-elle.

Dans le canton, il a fallu presque dix ans pour voir aboutir cette expérience pilote, soutenue par des députés de tous bords, les pouvoirs publics et plusieurs institutions. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) avait donné son aval en mai dernier. L'entrée en vigueur d'une modification de la loi fédérale sur les stupéfiants, le 15 mai 2021 a ouvert la voie à des essais-pilote strictement encadrés.

A l'heure actuelle, les cantons de Bâle-Ville et Genève, les villes de Lausanne, Zurich, Berne, Bienne et Lucerne ont reçu de l'OFSP l'autorisation de mener de tels projets. Une douzaine de demandes sont encore à l'étude, déclare Ruth Dreifuss.



Image d'illustration. — © Dominic Büttner

[Et en interview radiophonique](#)

<https://www.radiolac.ch/actualite/geneve/essai-pilote-la-cannabinotheque-ouvrira-en-decembre-2023/>

<https://www.rts.ch/info/regions/geneve/14352635-geneve-lance-son-essai-de-vente-legale-de-cannabis.html>

<https://www.lfm.ch/actualite/suisse/romandie/geneve/dreifuss-assez-optimiste-sur-une-regulation-du-cannabis-en-suisse/>

8. REFERENCES ET LIENS UTILES

Page de l'Office fédéral de la santé publique « Autorisations pour les essais pilotes au sens de l'art. 8a LStup »

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/gesetze-und-bewilligungen/gesuche-bewilligungen/ausnahmebewilligungen-bewilligungen-betmg/bewilligungen-pilotversuche-betmg.html>

Ordonnance sur les essais pilotes au sens de la Loi sur les stupéfiants (OEPStup) du 31 mars 2021

<https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2021/217/fr>

Rapport de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national du 31.08.2023

https://www.parlament.ch/centers/kb/Documents/2020/Rapport_de_la_commission_CSSS-N_20.473_2023-08-31.pdf

Cadre de référence sur la protection de la santé pour les essais pilotes

<https://www.infodrog.ch/fr/actualites/publication-du-cadre-de-reference-sur-la-protection-de-la-sante-pour-les-essais-pilotes-cannabis.html>

Page de l'Office fédéral de la santé publique « Aperçu des essais pilotes autorisés »

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/gesund-leben/sucht-und-gesundheit/cannabis/pilotprojekte/bewilligte-pilotversuche.html>

Position de Legalize-it relative à une modification de la législation sur le cannabis (page grea.ch)

<https://grea.ch/publications/position-de-legalize-it-relative-a-une-modification-de-la-legislation-sur-le-cannabis>

FEGPAC, Fédération pour la prévention alcool/cannabis – Carrefour addictionS

<https://carrefouraddictions.ch/cannabis>

Essai pilote lausannois, sous l'égide de l'association CANN-L

<https://cann-l.ch>

Addiction Suisse

<https://www.addictionsuisse.ch>

9. CONTACTS

Promoteur

Association ChanGE
c/o Mairie de Vernier
Rue du Village 9
Case postale 520
CH- 1214 Vernier

Représentée par Mme Ruth Dreifuss, présidente
ruth@dreifus.ch

Mme Martine Baudin

Coordinatrice de l'essai pilote
martine.baudin@changejeneve.ch

Direction de la recherche

Professeur Sandro Cattacin, promoteur
Institut de recherches sociologiques (IRS) – Université de Genève
sandro.cattacin@unige.ch

Professeur Daniele Zullino, investigateur principal
Service d'addictologie - Hôpitaux Universitaires de Genève
Daniele.Zullino@hcuge.ch

Assistants de recherche

Maëlle Bisson
maelle.bisson@hcuge.ch

Tamara Corino
tamara.corino@hcuge.ch

Statisticien

M. Stéphane Rothen, scientifique senior
(Jusqu'en décembre 2023)

Sofia Vignola
Sofia.Vignola@unige.ch

Sheila Magalhaes
Sheila.Magalhaes@etu.unige.ch

www.changejeneve.ch

contact@changejeneve.ch / 076 559 98 30

10. PRESENTATION DES MEMBRES INSTITUTIONNELS ET INDIVIDUELS de l'Association ChanGE

MEMBRES INSTITUTIONNELS	
M. Martin STAUB	Conseiller administratif Ville de Vernier Représentant communal
M. Florian KETTENACKER	Chef du Service de la cohésion sociale Ville de Vernier Représentant communal
Dre Aglaé TARDIN	Médecin cantonale – OCS / DSM Représentante du canton de Genève
M. Christian WILHELM	Directeur FEGPAC
MEMBRES INDIVIDUELS	
Mme Ruth DREIFUSS	Présidente
Mme Malka GOUZER	Journaliste indépendante
Mme Ana ROCH	Conseillère municipale, Ville de Vernier et Députée au Grand Conseil Genève
Dr Mathieu ROUGEMONT	Médecin-généraliste, président du groupement des médecins addictologues
M. Jean-Félix SAVARY	Directeur de la Haute école de travail social de Genève
2 membres additionnels à déterminer ultérieurement	
MEMBRES CONSOMMATEURS (2 membres au maximum)	
2 membres élus ultérieurement par la Communauté des participantes et participants à l'essai pilote	
Le Comité est constitué de : Mme Ruth Dreifuss, présidente ; M. Martin Staub, secrétaire ; M. Jean-Félix Savary, trésorier ; Mme Ana Roch et M. Christian Wilhelm	

11. REMERCIEMENTS

L'association ChanGE adresse ses sincères remerciements aux personnes et organismes suivants :

- Les membres institutionnels et les membres individuels de l'Association ChanGE ;
- L'Office fédéral de la santé publique, Anne Lévy, Adrian Gschwend, Maya Ackermann et David Klein-Hess ;
- L'Etat de Genève ;
- La République et canton de Genève pour le Fonds destiné à la lutte contre la drogue et à la prévention de la toxicomanie ;
- La Loterie romande ;
- Le Service du médecin cantonal, la Dre Aglaé Tardin, à l'Office cantonal de la santé du Département de la santé et des mobilités (DSM) ;
- Le Service de prévention et de promotion de la santé à l'Office cantonal de la santé du Département de la santé et des mobilités (DSM) ;
- La Commission consultative en matière d'addictions au Département de la santé et des mobilités (DSM) ;
- La Ville de Vernier, le Conseil administratif et Martin Staub ; le secrétariat général et Nastassia Lecocq et Marie-Christine Hassler-Bezzoli ; le Service de la cohésion sociale, Florian Kettenacker ;
- L'équipe de recherche, le Prof. Daniele Zullino, le Prof. Sandro Cattacin, Federico Seragnoli et Stéphane Rothen ; les assistantes de recherche Maëlle Bisson, Tamara Corino, Sofia Vignola et Sheila Magalhaes ; Le Service d'addictologie des HUG et l'Institut de recherches sociologiques du Département de sociologie de l'UNIGE ;
- La société Kahna Queen, Cédric Jacquemoud et Vincent Ferrazzini ;
- L'équipe de vente de la Cannabinothèque Luca Chirichiello, Senaït Rizzo Fournier et Alexandre Medioni ;
- Les producteurs et la société pour la fourniture des produits cannabiques ;
- Carrefour addictionS, la FEGPAC et le CIPRET, Christian Wilhelm, Rémy Benoît et Jean-Paul Studer ;
- Nathalie Deslauriers, infirmière au Service d'addictologie des HUG ;
- La société CannaVIGIA, Philipp Hagenbach et Pia Meyer ;
- La police cantonale genevoise et sa cheffe, la Commandante Monica Bonfanti, le Lieutenant-colonel Luc Broch, le Major Richard Boldrini, le Capitaine Michel Gex, la Major Karin Ducommun et le premier-lieutenant Patrick Egger ;
- La police municipale de la Ville de Vernier et M. Paulo Oliveira, chef de service ;
- Le Ministère public ;
- Nos partenaires lausannois, le service social de la Ville de Lausanne, Aline Bernhardt-Keller et Salomé Donzallaz, Addiction Suisse, Frank Zobel, Robin Udrisard, Jonathan Chavanne, l'association CANN-L, Julia Laureau et l'équipe de vente ;
- L'Hospice général et Mme Chantal Annoni ainsi que le Comptoir immobilier SA ;
- La Haute école de travail social, sa direction et Brigitte Piller ;

- Le groupe de travail interurbain sur le cannabis, sa présidente Régine Steinauer et Katia de Sousa ;
- Le groupe d'accompagnement pp cannabis et Michael Anderegg ;
- Le Cabinet BMG Avocats, Maîtres Nicolas Wisard et Anne-Virginie La Spada ;
- Marc Aymon, graphiste ;
- Home Informatique, Xavier Veillard et Arnaud Ortiz ;
- itopie informatique, Natascha Michel ;
- La Fiduciaire SLC, Caroline Saturno, Julien Martin et Guillaume Saturno ;
- Eric Grosshans, architecte, co-associé de Metropolitan Architecture & Design (MAD) SÀRL
- L'ensemble des entreprises qui ont participé à la rénovation des locaux de la Cannabinothèque, TRDemolition SA, M3G Ebénisterie sàrl, Infomatika Elec Sàrl, NESH sàrl ingénieurs civils, Suisse-alarme by Visiotech SA et Toli peintures Limani ;
- GPA société de sécurité et Patrice Moll ;
- L'Office de poste de Châtelaine, le service immobilier de la Poste, Stéphane Marguerat et Sébastien Blatti ;
- L'équipe Nuit blanche de l'association Première ligne ;
- Kenza Holst-Roness, chargée de communication ;
- Fiducior SA, Cédric Volery ;
- La Régie Pilet & Renaud, Felipe Fernandez ;
- La Régie Moser Vernet & Cie, Sophie Exchaquet-Doms.

Avec le soutien de



AVEC LA SOUTIEN DE LA REPUBLIQUE ET CANTON DE



Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
au comité de l'Association
ChanGE, Vernier

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de l'Association ChanGE pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité Directeur alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques, ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne, ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes, ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes aux lois suisses, aux règlements, aux directives de l'Etat de Genève, aux Swiss GAAP RPC, notamment RPC21, ainsi qu'aux statuts.

Les comptes annuels présentent un déficit de l'exercice de CHF 39'727.76 qui résulte d'un début d'exploitation en toute fin d'année 2023; aussi le comité reste confiant quant à la continuité d'activité de l'association pour l'année 2024 et les années qui suivent dans la limite de l'échéance du projet pilote.

Nous attirons toutefois l'attention sur le risque d'insolvabilité de l'association et vous renvoyons aux dispositions de l'article 77 CC.

Comtesas + Gerficom SA


Fabrice Gouthière
Expert réviseur agréé
Agrément n° 105145

Genève, le 27 février 2024

FG/as/4 ex.

Annexes : - comptes annuels
(bilan total CHF 292'110.93, compte de résultat, tableau flux trésorerie,
tableau variation des fonds, annexes)

Association ChanGE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

		2023 CHF	2022 CHF
Actifs Circulants			
Caisse		0.00	0.00
Postfinance		55 296.85	808 571.62
Postfinance		36 953.41	0.00
Liquidités		92 250.26	808 571.62
Créances		0.00	0.00
Stock	(note 2)	13 191.41	0.00
Charges payées d'avance		143 474.11	4 856.52
Produits à recevoir		0.00	0.00
Subventions/dons à recevoir		0.00	0.00
Comptes de régularisation actif	(note 4)	143 474.11	4 856.52
Total Actifs Circulants		248 915.78	813 428.14
Actifs Immobilisés	(note 5)		
Agencement des locaux		28 502.55	0.00
Equipement		7 642.60	0.00
Immobilisations corporelles		36 145.15	0.00
Garantie loyer		7 050.00	0.00
Immobilisations financières		7 050.00	0.00
Total Actifs Immobilisés		43 195.15	0.00
TOTAL DE L'ACTIF		292 110.93	813 428.14

Association ChanGE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

	2023 CHF	2022 CHF
Capitaux Étrangers		
Engagement à court terme		
Créanciers	0.00	0.00
Part subv.restitution Canton	0.00	0.00
Part subv.restitution Confédération	0.00	0.00
Avance Clients	0.00	0.00
Autres dettes	0.00	0.00
Provisions (note 6)	4 000.00	0.00
Salaires à payer	0.00	0.00
AVS à payer	0.00	0.00
LPP à payer	0.00	4 540.95
Autres ch. sociales à payer	232.90	371.20
Charges à payer	1 319.30	1 234.65
Subventions/dons reçus d'avance	0.00	0.00
Comptes de régularisation passif (note 7)	1 552.20	6 146.80
Engagement à long terme		
Part du résultat à restituer à l'Etat de Genève	0.00	0.00
Total Capitaux Étrangers	5 552.20	6 146.80
Capital des Fonds (note 8)		
Fonds privé	262 277.33	807 281.34
Fonds drogues	22 506.40	0.00
Fonds de prévention	0.00	0.00
Fonds d'investissement	41 502.76	0.00
Total Capital Des Fonds	326 286.49	807 281.34
Capitaux Propres (note 9)		
Capital libre	0.00	0.00
Capital lié généré	0.00	0.00
Résultat de l'exercice [Bénéfice +/- Perte]	-39 727.76	0.00
Total Capitaux Propres	-39 727.76	0.00
TOTAL DU PASSIF	292 110.93	813 428.14

Association ChanGE

COMPTE DE RESULTAT DU 01/01/23 au 31/12/23

	2023 CHF	Budget CHF	2022 CHF
PRODUITS			
Etat de Genève (Fonds Drogues affectés-DG5)	30 000.00	30 000.00	28 000.00
Ville Vernier (Portage communal) (note 10)	0.00		0.00
Confédération Suisse	0.00		0.00
Autres financements publics	0.00		0.00
Fonds collectivités publiques	30 000.00	30 000.00	28 000.00
Cotisations et dons	4 100.00	4 600.00	0.00
Dons et cotisations	4 100.00	4 600.00	0.00
CDA Ventes (autofinancement)	37 238.60	1 089 200.00	0.00
Chiffre d'affaire autres	0.00		0.00
Produits d'exploitation	37 238.60	1 089 200.00	0.00
Primes d'encouragement	0.00		0.00
Autres produits	0.00		0.00
Autres produits d'exploitation	0.00	0.00	0.00
Produits Fonds privés affectés	130 000.00	132 265.00	835 000.00
Produits affectés au capital des fonds (note 8)	130 000.00	132 265.00	835 000.00
TOTAL DES PRODUITS	201 338.60	1 256 065.00	863 000.00

Association ChanGE

COMPTE DE RESULTAT DU 01/01/23 au 31/12/23

	2023 CHF	Budget CHF	2022 CHF
CHARGES			
Salaires	113 830.10		38 551.10
Charges sociales	26 220.50		7 917.65
Impôt à la source	0.00		0.00
Indemnités assurances	0.00		0.00
Formation continue et supervision	0.00		0.00
Frais de personnel	3 579.50		0.00
Indemnités chômage	0.00		0.00
Charges de personnel (note 11)	143 630.10	136 000.00	46 468.75
Loyer	2 550.00	26 250.00	0.00
Services Industriels	0.00		0.00
Entretien et aménagement	1 562.75	17 000.00	0.00
Assurances	630.05		0.00
LORO Entretien et aménagement	77 881.79	132 265.00	0.00
Charges des locaux	82 624.59	175 515.00	0.00
Frais de bureau	911.12	12 000.00	1 761.10
Frais informatiques	15 477.10	10 000.00	505.38
Communication, publicité et rapport d'activité	12 095.64	29 000.00	940.00
Téléphones	379.50		0.00
Honoraires comptabilité et révision	8 491.10	4 000.00	484.65
Honoraires juridiques	7 757.45		5 379.60
Matériel de formation	4 693.60		0.00
Cotisations, dons	0.00		0.00
Frais de déplacement	277.70		149.10
Charges administratives	50 083.21	55 000.00	9 219.83
Etude projet de recherche HUG	301 000.00		0.00
Etude projet de recherche UNIGE	67 000.00		0.00
Charges étude	368 000.00	300 000.00	0.00
Marchandises et transport	4 429.93		0.00
Achat produits cannabiques	0.00		0.00
Frais divers	0.00		0.00
Charges de production et fourniture	4 429.93	614 585.00	0.00
Gestion Cannabinothèque	72 256.24		0.00
Commissions cartes crédit	280.19		0.00
Charges exploitation Cannabinothèque	72 536.43	224 500.00	0.00
Permanence sociale (sur site)	0.00	10 000.00	0.00
Permanence médicale (sur site)	0.00		0.00
Démarches participatives	0.00		0.00
Sécurisation du périmètre	0.00		0.00
Accompagnement situation sociales sensibles	0.00		0.00
Fonds de prévention (autres actions)	0.00	30 000.00	0.00
Prestations de tiers	0.00		0.00
Charges prévention, protection jeunesse et santé	0.00	40 000.00	0.00
Dotation aux amort. (locaux)	548.35		0.00
Dotation aux amort. (équipement)	143.60		0.00
Amortissements	691.95	0.00	0.00
TOTAL DES CHARGES	721 996.21	1 545 600.00	55 688.58

Association ChanGE

COMPTE DE RESULTAT DU 01/01/23 au 31/12/23

	2023 CHF	Budget CHF	2022 CHF
Report total des produits	201 338.60	1 256 065.00	863 000.00
Report total des charges	721 996.21	1 545 600.00	55 688.58
RESULTAT D'EXPLOITATION	-520 657.61	-289 535.00	807 311.42
Produits financiers	0.00		0.00
Charges financières	65.00		30.08
Résultats financiers	-65.00	0.00	-30.08
RESULTAT INTERMEDIAIRE	-520 722.61	-289 535.00	807 281.34
Dissolution +/- Attribution Fonds privé	545 004.01	289 535.00	-807 281.34
Dissolution +/- Attribution Fonds drogues	-22 506.40		0.00
Dissolution +/- Attribution Fonds d'investissement	-41 502.76		0.00
Variation du capital des Fonds	480 994.85	289 535.00	-807 281.34
RESULTAT DE L'EXERCICE avant répartition	-39 727.76	0.00	0.00
Part du résultat à restituer à l'Etat de Genève	0.00	0.00	0.00
RESULTAT DE L'EXERCICE [Bénéfice +/- Perte]	-39 727.76	0.00	0.00